Page 1	Page 2	Page 3	Pages 4	Pages 5	Page 6	Page 7	Page 8
Edito	Démocratie locale	Travaux	Comcom du Bocage Bourbonnais	Vivre ensemble	Associations	C'est déjà du passé !	Agenda

GAZETTE

Bulletin trimestriel de la mairie de Noyant

N°46 sept. 2019

NOYANT D'ALLIER

Insolite village de France

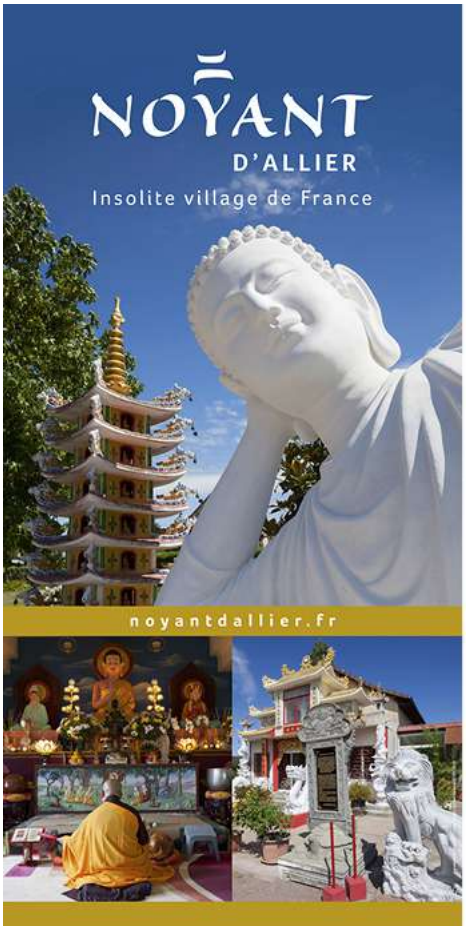

EDITO

On ne peut passer sous silence cette nouvelle canicule et la sécheresse qui s'ensuit aux conséquences dramatiques pour nos agriculteurs (baisse des rendements, chute des prix pour les productions animales et une augmentation importante des charges d'alimentation pour nourrir les animaux).
Nous leur apportons tout notre soutien.

Ces conditions climatiques extrêmes doivent tous nous sensibiliser sur l'avenir de notre planète que « nous n'héritons pas de nos parents mais que nous empruntons à nos enfants » (Antoine de Saint-Exupéry).
Nous devons tous agir et d'une façon urgente par des actions citoyennes et quotidiennes pour que notre bonne « Terre » support de toute vie biologique retrouve la « santé » que nos ascendants avaient su protéger.

Dans un avenir proche, nous allons être cependant confrontés à un autre défi : comment nourrir les dix milliards d'habitants qui peupleront notre planète ?
Des solutions existent et doivent être développées en dehors de toutes considérations économiques, mais c'est également et surtout l'affaire de chacun d'entre nous par des gestes simples (réduction des déchets, éviter les gaspillages alimentaires, énergies renouvelables…)
Ensemble, pensons à nos enfants, petits-enfants.

Michel Lafay

Ouverture de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert les matins du mardi au samedi de **9h15 à 12h.**

ainsi que le mardi et le vendredi **de 14h à 17h**

Tél. 04 70 47 21 14
mairie@noyantdallier.fr
site web :
www.novantdalllier.fr

Retrouvez Noyant d'Allier sur Facebook !

Directeur de publication - maquette et conception - Guy Dauchat n° issn en cours impression Comcom du Bocage Bourbonnais

Démocratie locale

Le conseil des jeunes, que la municipalité lance à la rentrée, sera dans la continuité du conseil des enfants qui fonctionnait en partenariat avec l'école.
L'agrandissement du RPI à Cressanges a rendu compliqué la poursuite, dans un cadre scolaire, d'un conseil axé spécifiquement sur les problématiques Noyantaises.
Ce nouveau conseil en construction, concernant les 10-14ans, s'ajoute au conseil des sages déjà existant (voir page 5).
Cet espace de démocratie locale complète les multiples initiatives en ce sens ces dernières années.

Depuis 2014, l'avis des noyantais sur les grands dossiers communaux a été sollicité en de multiples occasions.
Une réunion publique organisée en 2014 dans les Corons a débouché sur le plan de circulation actuelle qui a ensuite été affiné par de multiples rencontres rue par rue.

La rénovation nécessaire de **la station d'épuration** par le SIVOM a également fait l'objet d'une réunion publique.

L'aménagement de la rue de la Mine, a pris en compte des observations des riverains réunis pour l'occasion.

Pour le jardin asiatique, la réunion publique a permis de choisir les grands axes de cet aménagement (voir article page 3).

L'actuelle rénovation de la salle des fêtes s'appuie sur les observations des associations noyantaises utilisatrices de la salle qui ont été réunies afin d'amender le pré-projet en fonction de leurs expériences.

Quant au **parc éolien** en projet, il est de l'initiative d'une société privée, Nordex, qui a convié tous les habitants par voie postale à quatre réunions publiques étalées sur ces deux dernières années (voir article page 3).

Erreurs ou malveillances ?

Les élus de Noyant n'ont pas l'habitude de répondre aux différentes attaques qui apparaissent dans nos boîtes aux lettres tous les 6 ans à l'approche des élections. Ils considèrent que ces méthodes politiques citadines n'appartiennent pas à notre culture villageoise. Par contre, lorsque ces écrits mettent en cause des personnes et nuisent à leur intégrité, il en va autrement.

Il nous apparaît d'abord nécessaire de corriger certaines inexactitudes ou approximations de l'article signé René Cordier paru dans "le Petit Noyantais" : le chemin des chèvres ne date pas du 16ème siècle, comme le dit le tract, mais il a été créé en 2010 par un chantier international de jeunes. Guillaume Potier n'a pas de frère au conseil municipal, comme c'est affirmé, mais il est lui même conseiller municipal. Connu des Noyantais, il s'est installé et a créé et développé une activité de fromages de chèvre à la ferme de Villars il y a maintenant une dizaine d'années.

Enfin, la portion de chemin public récupérée ne mesure pas 6 Km mais 600 mètres... Erreurs bien pardonnables venant de personnes ne vivant pas Noyant en permanence ou n'y habitant pas.

Insinuer qu'une somme de 22 000 € serait versée à l'agriculteur de Fonbertaud pour l'acquisition d'une parcelle afin d'assurer la continuité du chemin des chèvres ne peut rester sans réponse. Cette insinuation laisse supposer un enrichissement suspect du propriétaire de la ferme qui se trouve ainsi diffamé.

L'équipe municipale a en effet décidé de réhabiliter un chemin communal laissé à l'abandon depuis une trentaine d'années, chemin situé entre Fonbertaud et un autre chemin conduisant à Chevrotière (compte rendu du Conseil du ...). Mais, en bonne intelligence d'un point de vue sécuritaire, vos élus ont convenu avec l'agriculteur riverain (frère de Guillaume POTIER) d'en modifier légèrement le tracé de quelques mètres afin d'éviter aux usagers un passage trop proche des lieux où sont amenés à circuler et manœuvrer différents engins agricoles.

Cette parcelle de jonction, que la législation nous oblige à acquérir, représente une surface de 113m2, et va être achetée au prix de la terre agricole : 0,30€ le m2 soit la somme de 33,90€ pour l'agriculteur concerné. Une approximation de quelques Euros peut passer pour une erreur ; une différence de cette ampleur relève plutôt de la malveillance, et nous ne doutons pas que chacun appréciera le degré d'enrichissement dont profitera l'agriculteur, qui n'est par ailleurs pas élu au Conseil municipal.
Nous regrettons le préjudice moral qu'il a subi, en espérant qu'il recevra des excuses de la part de l'auteur de l'article.

Enfin, nous rappelons que les comptes-rendus de conseil sont affichés à l'extérieur de la mairie et que leur consultation serait sans doute susceptible d'éviter de tels dérapages. La somme de 22 000€ qui figure dans ce compte-rendu concerne des travaux de voirie n'ayant rien à voir avec ce sujet.

Vos élus se tiennent bien évidemment à votre écoute et restent à votre disposition.

L'équipe municipale
réunie le 17 juillet

Travaux

L'aménagement du village est organisé en trois zones complémentaires :

Le sud, du côté de la salle des fêtes, est tourné vers le Bocage, les chemins de randonnée et les Côtes Matras.
La rénovation récente des abords la salle des fêtes et de l'aire de camping-car vient conforter cette orientation.
La salle des fêtes sera entièrement rénovée. Les travaux s'étaleront sur trois ans.
La première tranche des travaux concerne le rez-de-chaussée.

Le centre du village, autour de la mine, est plus axé sur le passé de Noyant avec le musée de la mine, le palais de la miniature, la stèle des mineurs et le parc du souvenir rappelant l'arrivée des rapatriés.
Une salle d'exposition vient d'être aménagée dans le bas du bâtiment de la mine. Cet outil complétera l'espace mémoriel et culturel du village.

L'entrée sud, côté Corons, est dévolue au côté asiatique de notre village.
C'est dans cette logique que l'aménagement d'un parc asiatique a été décidé. Des élèves de BTS paysagiste du CFPA de Neuvy ont avancé un certain nombre de propositions parmi lesquelles les noyantais ont pu faire des choix lors d'une réunion publique au printemps 2018.

Jardin asiatique :

C'est le thème du dragon qui a été principalement retenu. l'idée d'un cheminement dans une végétation typée, de la présence d'un kiosque et d'un pont faisait consensus. Un point d'eau était également souhaité.
Pour préserver la tranquillité des riverains, le parking envisagé a été déplacé vers le passage à niveau.

Le CFPA de Neuvy n'arrivant plus à assumer la charge de travail nécessaire à la finalisation des travaux, nous avons dû faire appel au bureau d'étude « BTM » pour poursuivre le projet ce qui a occasionné plusieurs mois de retard.

Le projet définitif a été voté lors du Conseil Municipal du 17 juillet. Ce projet reprend les souhaits formulés par les habitants lors de la réunion publique.
Seule exception, le point d'eau que le bureau d'étude a écarté pour des raisons sanitaires, sécuritaires et pour des problèmes de coût et d'entretien.

Cet aménagement bénéficie d'une grande attention des financeurs publics (département, état, Europe), ce qui nous assurera un taux de subventions proche des 80%).

Le parc sera relié à la Pagode par un chemin aménagé.

Les travaux devraient débuter au début de l'automne 2019.

Médecin

La constitution d'un « pôle santé » Souvigny - Besson - Noyant est en bonne voie.
Ce pôle permettrait de profiter des services de médecins sur Noyant.

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) a accepté la création de ce « pôle santé ».

En parallèle, des démarches se poursuivent pour favoriser la reprise de la pharmacie.

Eolien

La société Nordex, à l'initiative de cette démarche industrielle privée, poursuit ses études concernant un parc éolien sur Gipcy et Noyant. D'après nos informations, Nordex a dû modifier des aspects du projet afin de préserver la présence d'un insecte protégé, le capricorne.

En réponse à des demandes d'habitants émises lors des deux dernières réunions publiques :
- Nordex a supprimé de son étude la seule éolienne dont le bout des pâles aurait pu être visible à certains endroits du bourg de Noyant.
- L'entreprise ouvrira aux habitants la possibilité d'acquérir des parts du parc dans le cadre d'une « participation citoyenne au financement » (crowdfunding).
  Le rendement prévu est de l'ordre de 4 à 5%.

L'étude actuelle est basée sur 6 éoliennes : 5 sur Gipcy et une aux confins de Noyant sur le versant ouest des Côtes Matras.

Le projet définitif (s'il arrive à terme) devrait être finalisé et présenté à la population en avril ou mai 2020.
Comme prévu, une consultation aura lieu avant un éventuel vote du nouveau conseil.

Santé

La Communauté de Communes s'investit depuis longtemps sur les questions de santé, elle souhaite aujourd'hui signer un Contrat Local de Santé (CLS) avec l'Agence Régionale de Santé et d'autres signataires.
En effet, ce contrat vise à promouvoir la santé de tous, du plus jeune âge à des âges plus avancés

Mutuelle territoriale

La Communauté de Communes explore la possibilité de proposer une mutuelle territoriale sur les communes du Bocage Bourbonnais. Cette mutuelle serait de faible coût et accessible à tous les habitants.

L'implication des habitants est essentielle pour pouvoir construire ensemble des solutions adaptées.

C'est pourquoi un questionnaire d'enquête doit permettre de recueillir le nombre d'habitants intéressés, un préalable indispensable, quand on sait que plus il y aura de personnes se disant intéressées, plus le coût de la mutuelle sera faible.

Ce questionnaire sera disponible sur le territoire (MARPA, mairies, Maison de Services Au Public, office de tourisme,...).

Pour plus d'information concernant la mutuelle territoriale et les autres actions de la Communauté de Communes en soutien à la santé :

Contact :
Anaïs MANGEOT, animatrice :
cls@ccbb.fr
ou 04 70 67 11 89

Atlas de la biodiversité

L'Atlas de la Biodiversité Communale du Bocage Bourbonnais (ABC) est un projet environnemental, co-porté par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, basé sur une démarche participative des acteurs locaux (habitants, élus, agriculteurs...). Il invite chacun à découvrir, gratuitement, la biodiversité qui l'entoure à travers des animations variées.

Un projet qui s'étale dans le temps :
C'est un projet qui s'étend sur trois ans (2018-2020) et sur l'ensemble du territoire communautaire.

Afin d'inscrire chacune des communes dans ce projet, des "focus" sont faits sur les trois ans.
En 2019, les communes mises à l'honneur sont Châtel-de-Neuvre, Châtillon, Cressanges, Deux-Chaises, Meillard, le Montet, Noyant d'Allier, Treban et Tronget.

Des animations variées :
On effectue des animations "découverte du bocage". Il s'agit là, principalement de randonnées. Cette année il y en a eu une le samedi 27 avril à Châtel-de-Neuvre, le samedi 11 mai à Châtillon et le mercredi 15 mai au Montet. Enfin, pour la première fois, nous avons organisé un grand "Marathon Naturaliste" le 1er juin sur Noyant d'Allier. Cette journée a permis de recenser pas moins de 120 espèces végétales et une petite centaine d'espèces animales grâce à des naturalistes confirmés et aux citoyens venus ce jour partager leur passion.

Un outil dédié à l'ABC :
Un outil cartographique a été créé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier pour que les observateurs rentrent leurs données naturalistes (http://projets.cen-allier.org/).
Cet outil a pour but de refléter la biodiversité locale (Faune, Flore et Milieux Naturels) tout en préservant l'anonymat et les données sensibles (rapaces au nid, espèces protégées). A ce jour, l'outil compte plus de 1800 données.

communiqués

BOCAGE BOURBONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tourisme

Dans le cadre de sa politique de promotion touristique du territoire, un Point d'Information Tourisme mobile a été installé par la ComCom sur la place de Noyant pour l'été. Des saisonnières de l'Office de Tourisme se sont relayées pour animer ce lieu.
Le tourisme a déjà créé une dizaine d'emplois sur Noyant.
Il faut profiter de cet afflux local de visiteurs (45 000 l'an passé) pour faire connaître les atouts des autres communes du Bocage afin que tout le territoire puisse bénéficier de retombées économiques.

Vivre ensemble

Ecole

L'expo du centre de loisirs
avec les deux animatrices Caroline et Isabelle

La journée "école ouverte" du 18 mai avait pour objectif de montrer les atouts des écoles en rurales et de leurs infrastructures municipales d'accueil périscolaire.

Cette journée a été médiatiquement très réussie. La Montagne s'est largement fait l'écho de cette initiative pilotée par le RPI Noyant - Châtillon - Cressanges.
FR3 s'est déplacé et a recueilli des témoignages, sur les 3 sites, de la part des élus, des parents d'élèves, des enseignantes et des associations.

Rentrée 2019-2020 :

Effectif prévisionnel du RPI
90 enfants pour 5 classes:

2 classe à Cressanges :
maternelle : 15 enfants,
CP et CE1 : 15 enfants,

1 classe à Châtillon :
CE1 et CE2: 16 enfants,

2 classes à Noyant :
maternelle : 24 enfants, CM1 ET CM2 : 20 enfants.

Inscriptions scolaires :
contact Mme Charondier
06 37 41 42 91
ecole.noyant.03@orange.fr

Le sourire des écoles

(Association de Parents d'élèves)
Cette année, l'association a innové en organisant son premier loto le vendredi 17 mai à 18h à Cressanges. Pari tenu, les joueurs étaient au rendez-vous. Grâce à un bénéfice conséquent, l'association a reversé à chaque classe du RPI la somme de 100 euros et a pu organiser sa traditionnelle kermesse le samedi 22 juin. Trois structures gonflables avaient été louées pour l'occasion (kart, parcours géant, ventre et glisse).

La soirée s'est achevée par un repas partagé.
L'association remercie tous les parents, d'élèves, élus et habitants des communes du RPI pour leur participation active tout au long de l'année.

Rendez-vous à la rentrée !
le 2 septembre

Dérèglement climatique

La situation critique de l'an passé s'est encore aggravée en 2019 laissant augurer un sombre avenir si notre société ne réagit pas (voir édito).
Il nous faut diminuer drastiquement notre dépendance aux énergies carbonées (essence, gas-oil), principales causes du réchauffement climatique, et privilégier les énergies renouvelables (vent, soleil, biomasse).

Changer notre mode de consommation devient une urgence absolue.
Nos cours d'eau sont à sec depuis juin et maintenant les incendies dans les champs grillés se multiplient.
Nos agriculteurs sont dans la souffrance. Comment alimenter le bétail ? Comment assurer l'approvisionnement en eau ?
Nous demandons que l'état de catastrophe naturelle soit de nouveau décrété pour notre commune.

Constitution d'un Conseil de jeunes

Une première rencontre s'est déroulée le 7 juillet. Malgré le très faible nombre de participants, elle a été néanmoins productive.

Les échanges ont permis de dégager des champs d'action possibles pour le futur conseil :
Espace public, abords des établissements scolaires, jeux pour enfants, équipements sportifs, propreté, environnement…

Deux sujets ont été abordés par les deux jeunes filles présentes :

1) Promenade des chiens sur le stade - propreté non respectée -

Propositions pour remédier :
- rappeler que chacun est responsable des déjections de son animal (Gazette)
- rappeler l'existence des Toutounets (sac pour ramasser les déjections)
- installer un coin « toilette pour chien » à l'entrée du stade

2) Réfléchir au revêtement du mini-stade. Trop dur ? Trop caillouteux ?

Proposition :
Profiter du mini-bus de la commune pour aller voir les revêtements d'autres mini-stades de la Comcom et comparer les revêtements.

Il a été décidé de se réunir fin septembre, plutôt un mercredi après-midi après 16h.

Les 17 jeunes noyantais ayant de 10 à 14 ans seront invités individuellement.

Guy Dauchat
Adjoint au Maire

Nouvelles associations

Le tissu associatif noyantais s'enrichi de deux nouvelles associations qui viennent de déposer leurs statuts

L'AKAMA

L'Association de Kyudo et d'Arts Martiaux de l'Allier, dont le sigle est AKAMA, a été créée sous la forme d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 (siège social au 40-42 Allée des Orangers)

L'Association a pour but de promouvoir en priorité l'enseignement et la pratique du Kyudo (voie du tir à l'arc japonais traditionnel) puis occasionnellement d'autres Arts Martiaux.

Président, Marc Cao Van Tuat
Vice Président, Julien Cao Van Tuat
Secrétaire Katie, Cao Van Tuat
Trésorier, Jean-Marie Cao Van Tuat

La Bonne Note

Cette association a pour objet d'animer la commune de Noyant d'Allier en organisant des manifestations à thème, de promouvoir la musique et plus généralement d'inciter les habitants de la commune à se rencontrer.

Le siège social est situé à la Tabatière.

Président, Jean-Marc AFFONCO-
Secrétaire, Valérie SERRUYS
Trésorière, Nicole ANDRE

Rencontre inter-associations réussie le 15 juin malgré une météo peu clémente.

Le Sourire des Écoles a proposé de nombreux jeux aux enfants du RPI pour finir l'année scolaire.

Exposition appréciée sur la seconde guerre mondiale pour le 8 mai, proposée par Dimitri Tredez et son association « War in Past ».

Le Conseil des Sages a organisé avec succès son 4ème troc aux plants.

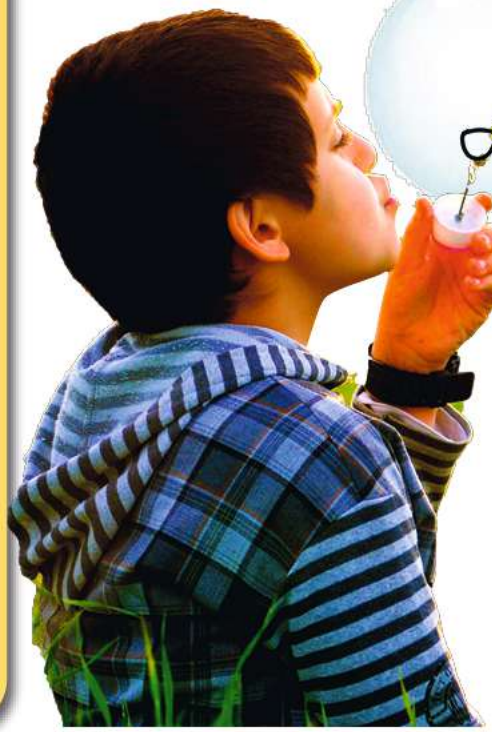

Le festival Jazz dans le Bocage s'est arrêté à Noyant pour sa 20ème édition

c'est déjà du passé !

Les airs d'opéras dans le cadre du festival classique en Bocage

Une belle fête du 13 juillet organisée par le Comité des Fêtes, beaucoup d'affluence, un temps idéal et un super feu d'artifice offert par la municipalité

Fête de la musique organisée par l'association « La Bonne Note » (voir page 6)

La pluie, tant attendue en cet été de sécheresse, s'est invitée au plus mauvais moment lors de la brocante du Comité des Fêtes.

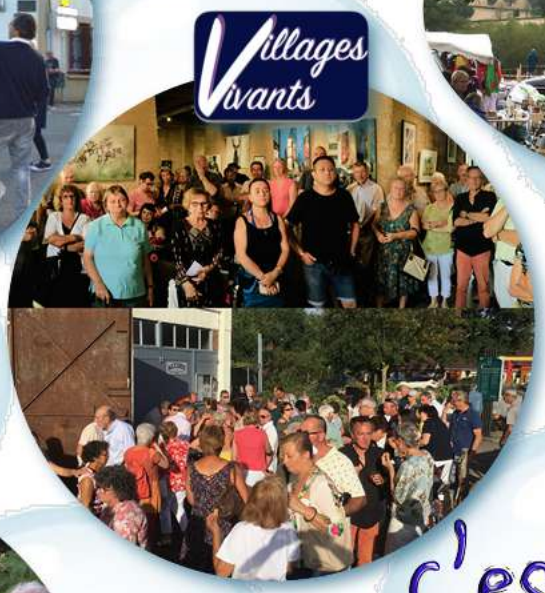

Plus de 200 personnes au vernissage de l'exposition Arts mêlés.
La nouvelle salle a accueilli une expo 2019 d'un très haut niveau.

Mise en valeur de notre petit patrimoine

AGENDA

Sept. 2 — **Rentrée des classes**
Tél. École :
04 70 47 22 87

sept. 28 — **Balade curieuse**
Sur les traces du charbon !
Organisation **Villages Vivants**

Oct. 13 — **Repas CCAS**
Mairie

nov. 11 — **Soupe autour de la fête foraine**
Organisation **Comité des Fêtes**

nov. 16 — **Dîner dansant**
sur réservation
Organisation **Comité des Fêtes**

Nov. 24 — **Ciné-dimanche**
16h - salle des fêtes
Organisation **Villages Vivants**

Bibliothèque

Ouverture
Vendredi 15h30 17h

6 et 20 sept.
4 et 18 oct.
8 et 22 nov.

Associations

Arts Mêlés - Villages Vivants
Atelier artistique ouvert à tous, les mardis à 15h, à la salle des fêtes du haut.
Renseignements 04 70 47 33 34

Amitié Noyantaise
Rencontres à la salle des fêtes chaque 2ème et 4ème jeudi du mois.
(belote, jeux de société, anniversaires des adhérents fêtés chaque trimestre).

Prochaine Gazette déc. 2019

Remise des articles avant le 1er nov.

Villages Vivants

Sur les traces du charbon !

Balade commentée à la découverte des vestiges de l'activité minière sur Noyant-Châtillon : anciennes entrées de galeries, crassiers, géologie,...

Rendez-vous à 8h30
carreau de la mine
Circuit de 7,9 km
Randonnée gratuite

Repas possible au Petit d'Asie en réservant avant le 22 sept.

16 nov. dîner dansant

Dîner dansant du Comité des Fêtes

comité des fêtes

renseignements et réservations :
06 79 55 35 22 - 04 70 47 39 87

Agenda MARPA

Reprise des **ateliers informatiques** le 9 septembre 2019. Renseignements auprès de Cindy ou Elise

Atelier mémoire tous les vendredis à 15h30. Renseignements auprès de Cindy ou Suzanne

Samedi 28 septembre à 15h00 : **Représentation musicale** animée par l'association Arc-en-ciel

Du 11 au 15 décembre : **Marché de Noël** de la Marpa (divers stands et animations)

Sortie au Pal
5 juillet